

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 322 Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Musique Ensemble XXe (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 22.000 euros, dont 2.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe 3, square Roland Garros 75020 Paris au titre de 2017. 2017-03033, 2017-05518 / 18005.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris : nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO